



Programme futurité

Société hippique Percheronne du Québec

RÈGLEMENTS

Dans le cadre des épreuves de sélection organisées par le comité conjoint des races chevalines du Québec en collaboration avec le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec.

But: Promouvoir le développement, la présentation et le dressage des poulains et pouliches, comme outil de sélection des futures reproducteurs.

La Société hippique percheronne a mise en place un nouveau programme de futurité visant à inciter les éleveurs et propriétaires du Québec à développer davantage leurs élevages. Les sujets présentés dans les classes de poulains ou pouliches de l'année seront éligibles à la finale dans la classe de sujet de deux ans.

À l'aide de commandites, d'argent provenant de programme d'élevage, la SHPQ désire amasser annuellement des fonds significatifs qui seront remis aux participants de la finale. Ces primes seront alors remises aux gagnants selon une grille pré-établie.

ADMISSIBILITÉ

Les propriétaires de chevaux inscrits au programme de futurité devront remplir les conditions du comité conjoint des races chevalines du Québec;

1. Résider au Québec ou un poulain ou pouliche d'ascendance d'un étalon dont le propriétaire est du Québec
2. Avoir son nom inscrit comme propriétaire sur le certificat d'enregistrement canadien du sujet présenté aux épreuves de sélection, et ce, à la fermeture des inscriptions.
3. Être membre en règle de la Société Hippique Percheronne du Québec.
4. Compléter et retourner le formulaire d'inscription dans les délais fixés.

5. Payer les frais d'inscriptions pour chacun des sujets qu'il désire présenter aux épreuves de sélection (50.00\$).
6. Les sujets présentés dans la classe de finale deux ans devront avoir préalablement participer deux ans auparavant à l'épreuve de poulain ou pouliche de l'année ou avoir remis un montant de 75\$ avant le 31 décembre de l'année de naissance.

RÈGLES GÉNÉRALES

Les participants au programme de futurité de la SHPQ devront se conformer aux règles générales de la C.C.R.C.Q.

JUGEMENT

Les juges seront nommés par l'exécutif de la SHPQ. La finale de deux ans sera jugée par trois juges. Les jugements seront basés sur un système de pointage défini par le présent document et transmis aux juges.

Pour les classes des sujets de l'année ou d'un an, c'est le total des points attribués qui servira à la classification dans les jugements au licou.

Pour la classe de deux ans, se référer au point: Épreuve finale (2) ans.

Une double ou une triple égalité donnera lieu à l'addition du 1er item de la grille, après seconde égalité, l'addition du 2e item de la grille sera effectuée, ainsi de suite jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

Les bourses seront payées dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant le tenue de l'événement.

ÉPREUVE SUJETS DE L'ANNÉE ET SUJETS D'UN AN

Règles de présentation au licou

Il n'y aura qu'une seule ronde pour chaque section.

Le cheval ne devra pas porter autre chose qu'un licou ou une bride muni d'une courroie avec ou sans chaîne.

ÉPREUVE FINALE DEUX (2) ANS

Les sujets présentés dans la classe de finale deux ans devront concourir dans les trois volets obligatoires à pointage égale;

- a. Jugement au licou
 - b. Épreuve à l'attelage (un cheval attelé sur une voiture deux roues)
 - c. Épreuve de parcours
-
1. Les épreuves seront jugées par trois juges. Un juge sera désigné pour trancher en cas d'égalité. Les trois juges ne pourront se consulter pour leur pointage.
 2. L'ordre du jugement des sujets sera déterminé au hasard une heure avant le début des épreuves.
 3. Le gagnant du programme de futurité sera le cheval ayant obtenu le meilleur pointage en additionnant les trois épreuves.
 4. Selon le nombre de sujets présentés dans la classe, la première position obtiendra le nombre de point égale au nombre de sujets présentés et décroissant de 1 point par position pour les sujets suivants.

JUGEMENT AU LICOU (FINALE)

Les sujets seront évalués au pas et au trop entre 3 points d'arrêts. Un juge sera placé à chaque point d'arrêt. Chaque juge pourra réévaluer un maximum de trois sujets sans pour autant désigné ou considération.

1. Il n'y aura qu'une seule ronde pour chaque section.
2. Le cheval ne devra pas porter autre chose qu'un licou ou une bride muni d'une courroie avec ou sans chaîne.

JUGEMENT À L'ATTELAGE (FINALE)

Les sujets sont jugés sur l'apparence, la facilité du mouvement et d'aisance et avoir les oreilles à l'écoute. Des mouvements bien balancés sans gêne. Suivre la voie et répondre aux commandements du conducteur pour les différentes allures. Tous les sujets indépendamment du sexe seront présentés dans la même classe.

L'épreuve sera évaluée dans les deux directions de l'arène au pas et au trop. Le jugement sera basé sur la performance globale ainsi que la manière dont le sujet est habile à tenir l'allure demandé. L'action, le port de tête ainsi que le regard sont considérés. Les sujets devront être habilités à reculer.

1. Le conducteur ou la conductrice sera convenablement vêtu.
2. Chaque unité participante sera formée d'un seul cheval sur une voiture deux roues dans laquelle personne d'autre ne prendra place que le conducteur ou la conductrice.

JUGEMENT PARCOURS (FINALE)

Le parcours est fait individuellement afin de démontrer le savoir du sujet.

Patron du programme de futurité

1. Entrez dans l'arène sur la droite au pas.
2. Faire un cercle complet au trot dans la moitié de l'arène et faire une figure en 8
3. Arrêtez au centre de la figure 8
4. Déplacez vers la gauche (éventail) à 90 degrés, faire une pause.
5. Déplacez vers la droite (éventail) à 180 degrés, faire une pause.
6. Déplacez vers la gauche (éventail) à 90 degrés afin de revenir au centre.
7. Ensuite, allez vers la droite et entrer dans le trou de serrure. Faire un tour complet et ressortir par le trou de serrure.
8. Allez vers la gauche au pas et passer au travers des rampes. Les roues du cart doivent passés au complet avant de reculer au travers des rampes.
9. Par le centre de l'arène, sortir.

Guide de pointage pour classe d'habileté

Le parcours est évaluée sur 300 points. Une grille sera à la disposition des juges. Quatre éléments seront jugés selon les pointages suivants;

0 - 50 Figure en 8 0 - 100 Trou de serrure

0 - 50 Éventail 0 - 100 Rampes

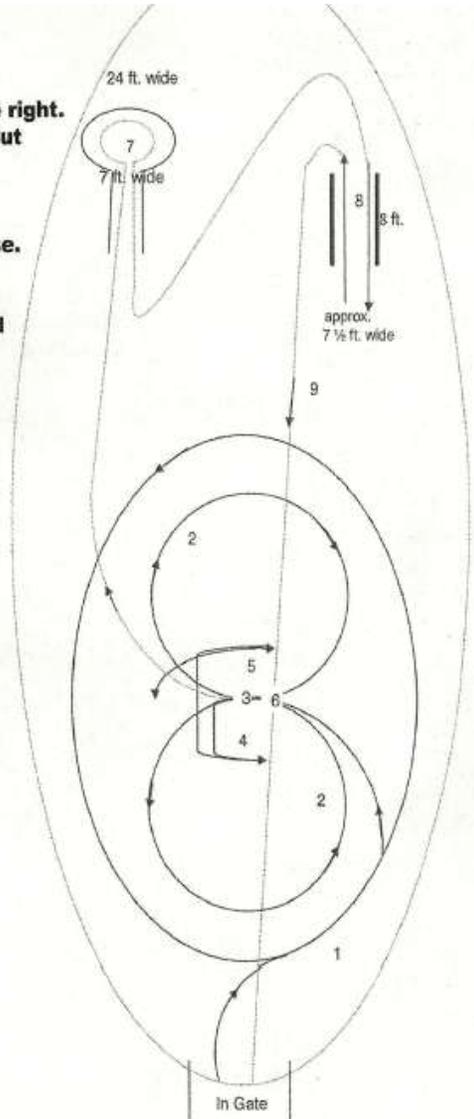
Important: Le pointage pour chaque élément est évalué selon la manœuvre et les pénalités selon les bases de pénalités

Pénalités par obstacle

- Cinquante (50) points pour refus, arrêt, ruade et pas de côté
- Cent (100) points pour désobéissance flagrante à faire le parcours
- Expulsion - abus excessif, chute du conducteur ou du cheval, conducteur touchant son cheval avec son pied, abus excessif du fouet, cheval étant considéré comme dangereux pour l'entourage.

Futurity Pattern

1. Enter arena at a walk to the right.
2. Trot one complete circle. Cut a complete figure 8.
3. Stop in center of figure 8.
4. Fan left 90 degrees, pause.
5. Fan right 180 degrees, pause.
6. Fan left 90 degrees.
7. At will, go to the right and enter keyhole. Drive around keyhole and exit.
8. Go to the left and walk through rails. Cart wheels must be completely past the rails. Then, back clear through the rails.
9. Drive to the right of the rails and exit arena at will.



INSCRIPTIONS

Il n'y a pas de limite au nombre de chevaux qu'un propriétaire à le privilège d'inscrire.

Les formulaires d'inscriptions seront publiés chaque année. Les formulaires dûment complétés devront être acheminés au bureau du C.C.R.C.Q. dans les délais fixés.

Une preuve d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 1 000 000 \$ doit être fournie avec le formulaire d'inscription, à défaut de quoi, l'inscription sera refusée.

Le montant de la souscription doit accompagner chaque inscription, ainsi qu'une copie du certificat d'enregistrement du sujet inscrit.

Les chèques ou mandats devront être faits à l'ordre du Comité conjoint des races chevalines du Québec. Il appartient au comité de décider de la date de clôture des inscriptions et cette date sera indiquée sur les formulaires.

Quant aux sujets qui n'ont pas reçu le certificat d'enregistrement ou le transfert lors de l'inscription, le propriétaire joindra à son inscription, une photocopie de la demande. Le sujet devra être enregistré et avoir son certificat au plus tard le jour du concours de futurité.

Si la propriété d'un cheval est transférée avant la date de l'épreuve de sélection à laquelle il est inscrit, les droits et obligations de l'ancien propriétaire sont transmis au nouveau propriétaire.

Au moment de l'inscription, le propriétaire du cheval doit être membre en règle de la Société Hippique Percheronne du Québec et il doit conserver ce statut tant que les épreuves de sélection auxquelles le cheval doit participer n'ont pas eu lieu.

RETRAITS VOLONTAIRES

Un propriétaire désirant retirer un cheval de la compétition doit en aviser le président. Le propriétaire n'a pas droit au remboursement des frais d'inscription d'un cheval qu'il retire de la compétition.

RETRAITS FORCÉS

Si le cheval inscrit décède, il sera remboursé.

RADIATIONS

Le propriétaire d'un cheval qui a été rayé légalement de la liste des concurrents n'a pas droit au remboursement des sommes qu'il a versées comme souscription.

Devront être rayés de la liste des participants;

- a) Les sujets qui n'auront pas subi avec succès l'épreuve Coggins dans l'année en cours.
- b) Les sujets dont le propriétaire n'est plus un membre actif de la SHPQ.
- c) Les sujets que le comité de sélection décidera, le jour même de l'épreuve de sélection d'exclure de la participation dans l'intérêt du cheval ou du bien commun des autres participants.
- d) Le jour de l'épreuve de sélection, les radiations sont du ressort du comité de sélection. Les décisions du comité sont finales et sans appel, mais pour être valable, une radiation devra avoir été décrétée à l'unanimité après avoir fourni au propriétaire ou à son représentant l'occasion de se faire entendre.
- e) En tout autre temps que le jour de l'épreuve de sélection, les radiations et les refus d'inscription sont du ressort du comité des épreuves de sélection. Ses décisions sont finales et sans appel, mais pour être valable une radiation ou le refus d'une inscription devra avoir été décrété à l'unanimité et après avoir fourni au propriétaire l'occasion de se faire entendre.

APPELS

Le maître de piste verra à faire exécuter les décisions prises par les autorités compétentes. Le fait de lui résister alors qu'il est dans l'exercice de ses fonctions constituera un motif valable pour le comité des épreuves de sélection de refuser toute nouvelle inscription de la part de celui au sujet duquel le maître de piste aura déposé une plainte.

Les décisions des juges sont finales et sans appel.

PROTÊTS

Les protêts doivent être adressés par écrit au secrétaire du comité conjoint des races chevalines du Québec. Ils doivent être accompagnés d'un dépôt de soixante-quinze (75.00) dollars que le C.C.R.C.Q. aura droit d'encaisser, mais qu'il remboursera s'il fait droit aux protêts ou griefs.

DROGUES

Le président du comité de sélection a autorité pour ordonner une prise de sang sur tous les chevaux qui seront classés parmi les cinq (5) premiers à la fin des épreuves.

Si le certificat d'analyse révèle la présence dans le sang d'un cheval d'une ou plusieurs drogues dont le nom figure sur la liste contenue dans le Règlement du Ministère de l'Agriculture du Canada sur la surveillance des hippodromes, ou encore des dérivés de ces drogues, le cheval sera disqualifié.

La disqualification décrétée à l'unanimité par les membres du comité de sélection sera finale et sans appel. Le propriétaire du cheval disqualifié n'aura droit à aucune part des bourses destinées.

CARACTÉRISTIQUES	Pointage parfait
<p>1. Apparence générale – General appearance.</p> <p>Le cheval doit posséder les caractéristiques de sa race, de bonnes proportions entre ses différentes parties, masculinité ou féminité et caractéristiques reliées à son sexe pour les chevaux d'élevage et caractéristiques du cheval de compétition pour les hongres.</p> <p>The horse must possess the characteristic of his breed, nicely proportioned keeping breed, purpose and gender characteristics in mind.</p>	25
<p>2. Membres - Legs</p> <p>La rectitude des aplombs, des membres antérieurs et postérieurs est en fonction des qualités recherchées pour chacune des races. Il faut évaluer les membres de face, de côté et de l'arrière. Les pieds doivent être bien formés, de bonnes dimensions en fonction du poids du cheval.</p> <p>--Correct conformation of the limbs and forearms based on the breed characteristics. Must be evaluated from the side, front and back. Feet must be well proportioned of good size and have good conformation.</p>	20
<p>3. Les allures – The Gaits</p> <p>Chez les chevaux ayant de l'action (allure relevée) il faut que cette caractéristique se retrouve tant aux membres antérieurs que postérieurs.</p> <p>--Gaited horses must be judge based on their breed characteristics, this characteristic should be found in both anterior and posterior members.</p> <p>On recherche aussi la rectitude du mouvement des membres et le cheval ayant de belles allures, mais en commettant des fautes de rectitude devrait être pénalisé.</p> <p>--We seek correct movement, horse with a nice fluid movement, any fault should be penalised.</p> <p>Chez certaines races on privilégie des allures relevées (action). Par contre, pour d'autres races, les allures rampantes sont recherchées. Ces chevaux (race arabe, équitation classique et western) doivent donc être évalués en tenant compte de cette caractéristique.</p> <p>--Know the difference between gaited and non gaited breeds. Some breeds have more action in their gaits then others.</p>	20
<p>4. Développement squelettique – Bone structure</p> <p>Le cheval devra avoir la stature propre à sa race et les chevaux très grands ne seront bien classés que s'ils répondent aux standards de la race et s'ils possèdent vraiment la conformation recherchée. Il faut éviter de valoriser les chevaux simplement parce qu'ils sont grands.</p> <p>--The horse must have the proper skeletal frame as per his breed characteristic. Tall horses will only be well placed if they do meet the breed characteristic and the adequate conformation. Avoid favoring horses based on their height but rather based on the overall conformation.</p> <p>L'ossature doit être proportionnée au poids du cheval.</p> <p>--The Skeletal structure of the horse must be in proportioned with the weight of the animal.</p> <p>Le cheval doit avoir une bonne cage thoracique et un poitrail suffisamment large pour donner assez d'espace entre les membres et éviter les atteintes.</p> <p>-- The horse should have a good size barrel and a chest large enough to give enough room between legs to avoid over reaching.</p>	5
<p>5. Épaules- shoulder</p> <p>L'épaule doit être longue et bien musclée.</p> <p>La bonne épaule ne sera jamais droite mais son inclinaison varie selon les races.</p> <p>--The shoulder should be long and well muscled, a good shoulder should never be straight, it will always have a slope each breed will have it's own characteristic.</p>	7
<p>6. Croupe - croup</p> <p>La croupe doit être longue et bien musclée, mais la forme et l'attache de queue peuvent varier d'une race à l'autre.</p> <p>--The croup should be long and well muscled, but the shape and attachment of the tail tie can vary between breed.</p>	7
<p>7. Tête et encolure – head and neck</p> <p>La tête sera toujours délicate et bien découpée avec un front large, des yeux expressifs, des naseaux bien ouverts et des oreilles bien placées.</p> <p>La forme de la tête est caractéristique de la race.</p> <p>-- the head must be clean cut based on the gender, refined, with a wide forehead, expressive eyes, wide open nostril and well placed ears. Head shape should be judged based on the breed standard.</p>	6
<p>8. Dos et reins – Top Line</p> <p>Le dos et les reins seront courts, mais toujours proportionnels à la longueur du cheval, forts, larges et bien musclés.</p> <p>--the top line (back) should be</p>	10

ÉPREUVES DE SÉLECTION 2012

Première manche (présentation)

Numéro de
dossard:

EXIGENCES GÉNÉRALES

		Pointage
Cheval: conformation et apparence générale	(25)	
Cheval: allure et performance	(35)	
Voiture: appropriée à la classe - propreté	(15)	
Harnais: bien ajustés - propreté	(15)	
Conducteur: apparence - présentation - performance	(10)	
	TOTAL	(100)

PERFORMANCES du cheval

	Le pas	(15)	
	Le trot	(15)	
	Changement de direction	(15)	
	À reculons	(20)	
	Position d'arrêt	(15)	
	Le "Huit"	(20)	
	TOTAL	(100)	
			Report
	EXIGENCES GÉNÉRALES	(100)	
	PERFORMANCES DU CHEVAL	(100)	
	TOTAL / 2		

Signature du responsable de l'événement

Signature du juge

Signature du Secrétaire du

C.C.R.C.Q.

ÉPREUVES DE SÉLECTION 2012

Deuxième manche (Obstacles)

Numéro de
dossard:

Firuge -8 (50 pts)	
Fan - Éventail (50 pts)	
Keyhole - Trou de serrure (100 pts)	
Rails - Rampes (100 pts)	
TOTAL des points (300 pts)	

Signature du responsable de l'événement

Signature du juge

Signature du C.C.R.C.Q.